

Point **Fourrages**



N°20

23/06/2022

Conseil collectif à destination des éleveurs de la Nièvre

Agro – Météo

Station météo	Altitude (m)	Cumul pluvio depuis le 1er janvier (mm)	Degrés cumulés depuis le 1 ^{er} février
Avrée	302	342	1595
Chateau-Chinon	598	342	1455
Clamecy	215	199	1569
Dun les Places	598	341	1384
Lormes	485	273	1549
Luzy	300	347	1560
Montigny en Morvan	285	261	1515
Nevers	175	264	1548
Prémery	260	274	1526

Situation météo au 19 juin 2022 d'après données MétéoFrance

■ Vers une reprise de la pousse?

Après une semaine caniculaire et sèche, les précipitations sont de retour dans le département, associées des plus températures supportables. conditions devraient être particulièrement favorables au redémarrage des prairies fauchées. Celles-ci vont pouvoir être intégrées au pâturage des animaux afin de reposer les parcelles pâturées depuis le printemps.

En été, les prairies ne doivent pas être pâturées en dessous de 6 cm afin de mieux affronter les températures estivales. La poursuite du pâturage tournant avec des temps de repos plus longs qu'au printemps permet d'éviter le surpâturage. En cas d'arrêt de la pousse, mieux vaut sacrifier une parcelle sur laquelle les animaux seront affourragés en attendant une ressource en herbe suffisante.

Ovins : sevrer tôt pour ne pas compromettre les gestations

Les brebis qui affichent un bon état corporel au moment de la mise en lutte présentent les meilleurs taux de fertilité et de prolificité. En cas d'amaigrissement prononcé durant la période estivale, le flushing est alors nécessaire avant la mise en lutte pour une reprise d'état des animaux. Compte tenu du prix des aliments, l'idéal serait que les brebis ne maigrissent pas trop durant l'été. En effet, il faut 40 kg de céréales pour faire prendre un point de note d'état corporel avec une ration à base de foin de qualité moyenne. La remise en état pour la mise à la reproduction serait alors coûteuse sans repousse d'herbe. En conséquence, si la ressource fourragère vient à manquer pour les brebis qui allaitent actuellement, une solution à envisager serait un sevrage plus précoce qu'à l'accoutumée, soit à partir de 70-80 jours. Les agnelles conservées pour le renouvellement et fraichement sevrées pourront être alors mises au pâturage dans les repousses des prairies fauchées.

Les conseillers de la Chambre d'agriculture vous accompagnent

Contact bureau Nevers:

Tél: 03 86 93 40 60

Mail: elevage@nievre.chambagri.fr

Retrouvez toutes nos actualités sur :

facebook. ぱ

RECION ROURCOCNE FRANCHE COMTE

agricole et rural Liberté
CASDAR ligalité

la contribution cière du compte ctation spécial développement

Bulletin PF -20-202